



Résiliation - Pièces à fournir

Direction de l'Eau et de
l'Assainissement

Résiliation
(suppression d'un
branchement)

- Demande écrite du propriétaire en vue de l'établissement d'un devis qui devra être accepté avant travaux.
- Numéro de téléphone pour rendez-vous sur place si nécessaire.